

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEV 006-341/12/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Club WTC Apex et approbation d'une convention**

**DPEATSV 12/8154/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables.

Aujourd'hui, plus que jamais, le développement des entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation. Cette orientation est confirmée dans le programme économique 2008-2014 de MPM.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association Club WTC APEX.

Le Club WTC Apex, créé en 1975 a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises régionales. Elle propose des actions d'information, des opérations ciblées sur les marchés à l'exportation, des formations des futurs cadres et des missions à l'étranger. Il concourt ainsi au développement des entreprises exportatrices sur le territoire la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Club WTC Apex compte 119 entreprises membres, il accueille principalement des très petites entreprises et des PME/PMI primo-exportatrices ou déjà expérimentées auxquelles il propose un soutien actif, mais également des grands groupes régionaux qui viennent partager leur savoir faire et leur savoir être à l'international.

La vocation du Club WTC APEX est ainsi d'offrir à ces entreprises :

- Une expertise par une permanence efficace pour répondre aux demandes spécifiques et un appui en matière de recrutement « export » ;
- Du « networking » par une mise en relation avec des interlocuteurs experts et l'animation de plusieurs évènements mensuels ;
- Du coaching par une information pragmatique sur l'ensemble des sujets de l'International et des formations, ainsi qu'une aide dans leurs démarches commerciales ;
- Du Business par un accès à des opportunités d'affaires.

Depuis sa création, le Club WTC APEX a décidé de baser ses actions sur l'animation réseau et le partage d'expérience.

Pour ce faire, le Club propose en animation réseau :

- Quatre à cinq évènements par mois, des partenariats forts avec des formations,
- L'accès au plus grand réseau de professionnels à l'international de la région PACA (World Trade Center, réseau des Conseillers du Commerce Extérieur et Provence International)
- Des relations privilégiées avec tous les acteurs institutionnels : CCI Marseille Provence, COFACE, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, MPM, Ubifrance, UCAB, et UCCIFE, UPE 13, Ville de Marseille ;
- L'appui au montage de dossiers de subventions et de financements international.

Et en service :

- Une plateforme de services de 35.000 pages d'informations et une hotline d'assistance business ;
- Un ensemble d'avantages exclusifs, grâce aux tarifs préférentiels négociés auprès de ses partenaires ;
- Des formations « action », permettant l'acquisition d'un savoir-faire, en plus d'une information ;
- Un dispositif régional pour les primo-exportateurs dont le programme permet l'accompagnement d'une entreprise par un chargé de mission et un tuteur professionnel dédiés durant 9 mois ;
- Un dispositif Horizon Export, qui permettra à un petit groupe d'entreprise ayant des complémentarités commerciales de partager un étudiant natif, sur un pays donné.

En 2011, l'association a réalisé 42 actions (13 Journées d'informations-contacts Pays, 19 journées de partage d'expériences, 10 journées thématiques) ayant abouti à 65 rendez-vous individuelles d'entreprises. 1335 personnes ont participé à ces différentes actions.

L'association a participé au salon « Forum International PACA 2011 » qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2011 à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence au Palais de la Bourse à Marseille.

Les actions seront reconduites en 2012.

Le budget prévisionnel du Club WTC APEX, pour 2012, s'élèverait à 364.925 euros en augmentation de 16 % par rapport au compte de résultat prévisionnel 2011 (314.000 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

159.284 euros :	Salaires et charges
3.000 euros :	Achats
164.250 euros :	Services extérieurs
24.000 euros :	Loyers et charges
12.391 euros :	Autres charges
2.000 euros :	Impôts et taxes

La masse salariale est en hausse de 11,2 % par rapport au compte de résultat prévisionnel 2011. Sa part représente 43,6 % du total des dépenses.

Le personnel de l'association se compose de :

- 3 chargées de mission en contrat d'alternance sur le programme primo
- 1 responsable marketing et commercial
- 1 responsable opérationnel
- 1 délégué général

Les recettes sollicitées sont constituées par :

168.210 euros :	Entreprises
71.715 euros :	Région Paca
48.000 euros :	Département 13
50.000 euros :	CCIMP
12.000 euros :	MPM
10.000 euros :	Ville de Marseille
5.000 euros :	CNASEA

Le financement par les entreprises augmente de 26,9 % par rapport au compte de résultat prévisionnel 2011 (123.000 euros), sa part s'élève à 46,09 % des recettes.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir les démarches de développement à l'exportation des PME de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 12 000 euros à l'association Club WTC Apex.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Club WTC Apex.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI